

Assemblée générale 2025 SNIASS – UNSA

Notre prochaine Assemblée générale annuelle aura lieu à Paris le 28 novembre 2025. Vous trouverez ci-dessous les informations utiles pour y participer, sur place ou à distance. En cas d'impossibilité, vous pouvez donner procuration de vote

Adhésion ou renouvellement d'adhésion 2025

Vous pouvez adhérer ou renouveler votre adhésion pour 2025 au lien ci-dessous :

https://www.helloasso.com/associations/sniass/adhesions/adhesion-sniass-2025

Assemblée générale annuelle 2025

- Notre assemblée générale aura lieu le **vendredi 28 novembre 2025 à Paris** (Espace KELLERMANN / 17 boulevard Kellermann). Nous comptons sur vous car, comme pour toute organisation collective, le SNIASS a besoin de renouveler son équipe et de poursuivre sa dynamique
- Cette AG est ouverte aux adhérents à jour de cotisation mais vous pourrez aussi prendre ou renouveler votre adhésion sur place
- ♣ Si besoin, le SNIASS peut vous transmettre des autorisations spéciales d'absence (ASA)
- ♣ Vous pouvez vous inscrire au lien ci-après :

https://framaforms.org/inscription-assemblee-generale-sniass-unsa-du-28-novembre-2025-1754044647

Participation sur place / A distance / Par procuration

Sur place

- ◆ Comme en 2024, notre AG aura lieu au Centre international KELLERMANN (CIS PARIS KELLERMANN) au 17 Boulevard KELLERMANN / Paris13ème
- ♣ Accès par le métro (Ligne 7 / Porte d'Italie) ou le tramway (T3A Porte d'Italie)
- Un accueil café est prévu à 9H30 et le repas sur place est pris en charge par le SNIASS
- Le coût de transport et la nuitée d'hôtel au tarif ministériel sont remboursés par le SNIASS sur présentation de vos justificatifs. Si vous préférez être remboursé par virement, vous êtes invités à vous munir d'un relevé d'identité bancaire (RIB) ou le transmettre par avance à Michel CHIARA (michel.chiara@gmail.com)

A distance via l'application webinaire de l'Etat

Le lien Webinaire de l'Etat pour vous connecter vous sera communiqué ultérieurement

Par procuration

- Vous pouvez donner procuration par un simple courriel adressé à la BAL SNIASS : <u>syndicat-sniass-adm-centrale@sante.gouv.fr</u>, en désignant votre mandataire ou, à défaut le Conseil syndical
- Les procurations au Conseil syndical seront réparties parmi ses membres, dans la limite de cinq procurations par personne

Ordre du jour de l'AG

9H30 / Accueil café

10H00 / Rapport moral du Secrétaire général / Julien KOUNOWSKI

10H30 / Rapport financier du trésorier / Michel CHIARA

10H50 / Accompagnement et protection juridique des adhérents / Laurence CLEMENT et Stéphane BERNARD

11H20 / Outils de communication du SNIASS / Sébastien GOUDIN

11H45 / Renouvellement des membres du Conseil syndical

12H30 / Pause déjeuner

14H00 / Evolution des missions et des services / Catherine RIBAULT et Renaud COUTELLE

15H00 / Contentieux liés au reclassement des IASS (2012-2015) / Julie MARTIN et Renaud COUTELLE

15H40 / Elections professionnelles 2026 / Jean-Pierre SEVERE

16H00 / Clôture des travaux

- → Si vous souhaitez rejoindre le Conseil syndical, il vous faudra être à jour de cotisation et participer à l'AG (sur place ou à distance) pour pouvoir vous présenter aux collègues
- Nous pouvons distribuer des autorisations d'absence (ASA) qui couvrent votre présence à l'AG et l'administration ne peut s'y opposer que pour raison urgente de service conformément à l'article 16 du décret 82-447 du 28 mai 1982

Le Conseil syndical du SNIASS UNSA

